

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 MAI 2010

Date de la convocation : 14 mai 2010

ORDRE DU JOUR

- 1) Subventions
- 2) Tarifs
- 3) Décision modificative
- 4) Emprunt
- 5) Commissions/nomination
- 6) Animations du 13/14 juillet 2010
- 7) Information – Travaux de voirie

Le Conseil Municipal s'est réuni, salle de la Mairie, le vendredi 21 mai 2010 à 21 heures, sous la présidence de Monsieur Guy CABIOCH, Maire. Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés (procurations respectives de Monsieur Alain GLIDIC à Monsieur Eric RESSOT ; Monsieur Guy CREACH à Monsieur Guy CABIOCH ; Monsieur Pierre MORVAN à Monsieur Roger CREACH et Monsieur Jacky PRIGENT à Monsieur David GLIDIC). Dans un premier temps, à la demande du Maire, l'assemblée observe une minute de silence à la mémoire de Monsieur Jean Marc SEITE, décédé le 21 avril dernier. Puis messieurs David GLIDIC et Régis LEGRAND ont été élus secrétaires de séance et le procès-verbal de la dernière réunion en date du 15 avril 2010 est adopté à l'unanimité.

A la suite et après que Monsieur le Maire ait demandé de modifier l'ordre des questions à débattre (la n° 6 passant avant la n° 1 - unanimité pour ce faire) il est procédé à l'étude de l'ordre du jour :

1) ANIMATIONS DU 13/14 JUILLET 2010

L'organisation du bal-concert du 13 juillet au vil est confiée à l'association Enez Vuhezeg comme les années précédentes. Le 14 juillet aura lieu à Pors Kernoc un ciné-concert proposé par le 7^{ème} Batz'art et ce avant le traditionnel feu d'artifice communal. Et un bal populaire pourrait avoir lieu le 17 juillet à Pors Kernoc avec l'association Les Dragons. Unanimité pour ce programme de fêtes.

2) SUBVENTIONS

Il est donné lecture de la répartition des subventions communales pour l'année 2010, examinée et proposée par la Commission des Finances ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions pour l'année 2010 de la manière suivante :

- Amicale des Pompiers	1 700 € 00
(Monsieur David GLIDIC ne prenant pas part au vote) unanimité	
- Anciens combattants	400 € 00
unanimité	
- Bibliothèque	1 100 € 00
unanimité	
- Ligue Nationale contre le Cancer	200 € 00
1 abstention (Madame Judith BRUYERE)	

- Club du 3^{ème} age	900 € 00
unanimité	
- Croix Rouge	80 € 00
1 abstention (Madame Judith BRUYERE)	
- Enez Vuhezeg	1 000 € 00
unanimité (Monsieur Jonathan CABIOCH ne prenant pas part au vote)	
- Journal	1 650 € 00
unanimité	
- Mutuelle Nationale des Territoriaux	160 € 00
1 abstention (Madame Judith BRUYERE)	
- Parents d'élèves du collège	1 000 € 00
unanimité	
- Projets Ecole Primaire	2 000 € 00
unanimité (Monsieur Jacky PRIGENT ne prenant pas part au vote)	
- Ecole Primaire classe de neige	3 000 € 00 (délibération en date du 20/11/2009)
- SNSM	1 600 € 00
unanimité	
- Syndicat d'Initiative	3 000 € 00
9 pour ; 1 contre (Monsieur Olivier MAILLET) ; 4 abstentions (Messieurs Guy CABIOCH, Jean Marie GLIDIC, David GLIDIC, Jacky PRIGENT)	
- Semi-marathon	1 500 € 00
unanimité	
- Téléthon	300 € 00
1 abstention (Madame Judith BRUYERE)	
- 7^{ème} Batz'Art	1 500 € 00
unanimité	
- Cousons Causons	400 € 00
unanimité	
- CEMA	110 € 00
unanimité	
- Enez Vuhezeg (exceptionnelle) 13/07	1 500 € 00
unanimité (Monsieur Jonathan CABIOCH ne prenant pas part au vote)	
- ADMR	300 € 00
unanimité	
- projet Athabaskan	100 € 00
unanimité si participation des autres collectivités sollicitées	

Le montant total des subventions attribuées à l'article 6574 s'élevant à la somme de 23 400 € conformément à l'inscription budgétaire.

3) TARIFS

Sur proposition de la commission des finances et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en application les tarifs communaux suivants :

CANTINE

- moins de 4 ans 1 € 65 - plus de 4 ans 2 € 45 - adultes 4 € 20

PHOTOCOPIE 0 € 20

CONCESSIONS AU CIMETIERE A TITRE TEMPORAIRE

- 15 ans 90 € 00 - 30 ans 135 € - 50 ans 225 € 00

COLOMBARIUM 500 € 00 plus le prix de la concession temporaire

MATERIELS ET PERSONNEL

- tractopelle ou tracteur avec remorque 55 € 00 l'heure H.T.
- employé pour travaux divers 30 € 00 l'heure

DROITS DE PLACE

- vélos (juillet et août) le mois 255 € 00
- terrasses (avril à septembre) le mois 80 € 00

EAU ET ASSAINISSEMENT

- branchement d'eau 580 € 00
- branchement d'assainissement 730 € 00
- contrôle raccordement assainissement 100 € 00
- abonnement eau 35 € 00
- eau le m3 1 € 82
- assainissement le m3 1 € 10

BASCULE MUNICIPALE

- moins de 100 Kg 0 € 15
- plus de 100 Kg 1 € 52
- barge forfait annuel 1 500 € 00

LOCAUX COMMUNAUX (annuellement)

- crédit agricole 550 € 00
- crédit maritime 550 € 00
- SARL Transport de fret 1 000 € 00
- infirmier Ker Anna 420 € 00
- esthéticienne 50 € 00
- coiffeur 150 € 00
- podologue 50 € 00

SALLES COMMUNALES

- Ty Enez Vaz expositions (semaine) 150 € 00
- Ker Anna (jour) 100 € 00
- Table + 4 chaises 2 € 00

REDEVANCE DU PHARE

- Enfant 1 € 00 - Adulte 2 € 00

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU TERRAIN D'HEBERGEMENT (par nuitée)

- Emplacement 2 € 00 - Enfant 1 € 00 - Adulte 2 € 50

TAXE DE SEJOUR

- Terrain d'hébergement et Auberge de Jeunesse 0 € 20
- Meublés 0 € 40

4) DECISION MODIFICATIVE

Afin de financer l'acquisition d'un tracto pelle et comme convenu lors du vote du budget primitif du service public local Eau et Assainissement, le Conseil Municipal, après en avoir

délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2010 précité :

DEPENSES

chapitre	compte	Opération	Nature	montant
21	2158	102	ACHAT	20 000,00

RECETTES

Chapitre	compte	Opération	Nature	Montant
16	1641	OFI	EMPRUNT	20 000,00

5) EMPRUNT

A la suite après en avoir délibéré et à l'unanimité le Maire est autorisé par le conseil municipal à réaliser l'emprunt nécessaire à l'achat du matériel relaté ci-dessus et ce pour un montant d'environ 58 000 euros.

6) COMMISSIONS / NOMINATION

Monsieur Roger CREACH est nommé membre de la commission des travaux et affaires agricoles en remplacement de Monsieur Jean Marc SEITE. Monsieur Eric RESSOT est désigné « Référent Accessibilité » pour la commune. Unanimité pour ces choix du conseil municipal.

7) INFORMATION – TRAVAUX DE VOIRIE

Le Maire fait état de la confirmation de la proposition d'EUROVIA en date de juillet 2009 pour les travaux de voirie retardés dans leur programmation à septembre 2010.

Il fait savoir aussi qu'une dérogation du Conseil Général a été accordée à la Commune pour débiter les travaux avant la décision de financement du Conseil Général.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 15.

Affiché en vertu de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

Les secrétaires de séances

David GLIDIC

Régis LEGRAND